

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 26 SEPTEMBRE, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François NEBOUT, maire.

Date de convocation : 19 septembre 2022

MEMBRES PRESENTS :

François NEBOUT, Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Annie MARAIS, Jérôme GRIMAL, Robert JABOUILLE, Isabelle BOURIAU, André LANDREAU, Lysiane ROUYER, Robert LECOCQ, Marie-Laure DUMONT, Christophe MONTEIRO, Marianne IRIARTE-HUET, Marie-Claire NEAUD, Erika BONNEAU, Pascal BUCHEMEYER, Mallory PEYRONAUD, Hassen SFAR, Dominique ROBERT, Sabrina BURON, Cédric JEGOU, Claudine DUMARGUE, Louis-Adrien DELARUE, William JACQUILLARD.

MEMBRES EXCUSES :

Fadilla DAHMANI, Frédéric MILLAC, Jean Léopold SIWE-NANA, Frédéric CROS.

POUVOIRS :

Fadilla DAHMANI donne pouvoir à Christophe MONTEIRO,
Frédéric MILLAC donne pouvoir à Lysiane ROUYER,
Jean Léopold SIWE-NANA donne pouvoir à Erika BONNEAU,
Frédéric CROS donne pouvoir à Sabrina BURON.

MEMBRE ABSENT :

Lhoussaine BOUFARHA.

Monsieur Robert JABOUILLE a été nommé secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 30/09/2022

Reçu en préfecture le 30/09/2022

Affiché le 03/10/2022

ID : 016-211603741-20220926-2022_106-AR

N° 2022-106- Subvention pour la Direction et le pilotage du FLEP

Fort du rapprochement déjà initié sur des projets transversaux entre le CSCS FLEP et le CAJ de la Grand Font, la direction du CSCS FLEP est assurée depuis trois ans en Direction partagée. Le Conseil Municipal du mois de novembre 2021 a accepté l'installation pérenne de cette co-direction.

Par délibération en date du mois de novembre 2021, il a été décidé de participer à hauteur de 35 000€ pour le pilotage de la structure de Direction du FLEP.

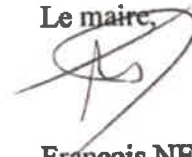
La présente délibération vise à autoriser le versement de cette subvention pour l'année 2022.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, M. MONTEIRO- ne prenant pas part au vote :

- approuve le versement d'une subvention de 35 000 € annuelle au CSCS FLEP pour la participation aux postes de pilotage de la structure,
- et autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision et à signer tout document intervenant en application de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie, le 26 septembre 2022.

Le maire,



François NEBOUT